



COMMUNE D'ESCAUTPONT
Département du Nord
Arrondissement de
Valenciennes
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 059-215902073-20250624-54_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19/06/2025

Date de convocation : 13.06.2025 Date de publication : 13.06.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le dix-neuf juin Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin (Cf : arrêté municipal du 13 Juin 2025) sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 25 Quorum : 13 Présents : 16 Absents excusés : 7 Ont donné pouvoir : 5 Absents : 2 Ont pris part au vote : 16 Exprimés : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 Secrétaire de séance : Michel RENARD 	PRÉSENTS : Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; M. Patrick LATOUCHE ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Joëlle LEGRAND ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Didier MARMIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Monique PASSET ; Mme Sylviane DEBOSZ ; M. Daniel HERLAUD ; Mme Sandrine PONCHANT ABSENTS EXCUSÉS Mme Catherine ROLY ; Mme Patricia DURIEUX ; Mme Virginie BERNUS ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; M. Romuald CHANTREL ; M. Cédric LATOUCHE ; Mme Tiffanie SURIA. ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Catherine ROLY donne pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; Mme Corinne WISNIEWSKI donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Tiffanie SURIA donne pouvoir à M. Jean-Luc FRERE ABSENTS : M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

DELIBERATION N°54-2025-DF-RK

Objet : Création d'un (1) poste au sein de la micro-crèche – Adjoint d'animation

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ainsi qu'à l'article L332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins de la collectivité nécessitent la création d'un d'emploi permanent au sein de la Micro-crèche relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint d'animation à temps non complet.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'AUTORISER** la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps non -complet, à compter du 1^{er} août 2025
- **DE FIXER** la quotité hebdomadaire de travail à 25 heures
- **DE MODIFIER ET ACTUALISER** le tableau des effectifs de la Collectivité tel que présenté en annexe ;

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	AVANT MISE À JOUR		APRÈS MISE À JOUR	
		NOMBRES DE POSTES		NOMBRES DE POSTES	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
EMPLOIS FONCTIONNELS					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Attaché	A	1	0	1	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1.6	0.6	1.6	0.6
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	3	3
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	7	7	7	4
Adjoint Administratif Territorial	C	4.5	2	4.7	4.7
FILIERE TECHNIQUE					
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	1	1
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	0	0	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	3	4	2
Adjoint Technique Territorial	C	12	10	12	10
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	1	1	1	1
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	C	2	2	2	2

FILIERE ANIMATION					
<i>Adjoint d'animation territorial</i>	C	0	0	0.71	0
GARDES CHAMPETRES					
<i>Garde Champêtre chef principal</i>	C	0	0	1	1
<i>Garde Champêtre chef</i>	C	0	0	1	1

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité

Pour : 21 voix – Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Mr le Maire,

Raphaël KRUSZYNSKI

